

Il sera toutefois difficile d'apporter des améliorations rapides ou importantes à la situation de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des études canadiennes, étant donné la pénurie de ressources humaines qui afflige actuellement les universités canadiennes. Ces problèmes sont en outre aggravés par les difficultés financières aiguës qu'éprouvent nos universités.

Ce rapport date de 1984, monsieur le Président. En 1983, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a reçu un rapport du groupe de travail sur le congé d'étude et de perfectionnement. Je voudrais citer un bref passage de ce rapport qui offre des conseils au gouvernement. A la page 19, on lit ceci:

«L'absence de programmes éducatifs appropriés limite les possibilités de croissance au Canada.»

L'insuffisance des investissements dans la formation et l'enseignement, et la mauvaise adaptation des programmes existants dans ce secteur, ont fait obstacle à la production et à la souplesse de l'industrie canadienne et nous ont empêché d'atteindre nos objectifs en matière d'emploi.

Ce rapport date de 1983 et s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'une des premières fonctions que j'ai accepté d'assumer au début de la présente législature, en 1980, était celle de coprésident d'un groupe de travail parlementaire spécial composé de sept membres représentant les trois partis. Nous avons passé 14 mois à parcourir le Canada pour entendre des témoins nous dire tous la même chose, à savoir qu'une crise était imminente dans le secteur de l'enseignement à cause du manque d'argent. Nous avons alors rédigé un rapport à l'intention du Parlement. Bon nombre de nos recommandations portaient sur la question du financement et plus particulièrement, sur la façon d'accorder davantage d'argent au système d'enseignement par l'entremise directe du gouvernement dans certains cas et par celle du secteur privé, dans d'autres. Notre rapport avait été précédé par celui d'un autre groupe de travail parlementaire spécial chargé d'étudier la question du transfert de fonds du gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'enseignement et de la santé. Ce dernier rapport recommandait, lui aussi, une augmentation et non une réduction des crédits. En fait, tous les rapports présentés au cours des quatre années qu'a duré jusqu'à maintenant la présente législature contenaient la même recommandation.

Or, le cabinet ne trouve rien de mieux, appuyé en cela par ses députés de l'arrière-ban—les députés libéraux—que de procéder plutôt à des compressions budgétaires contrairement à ce qui lui a été recommandé. Selon moi, tous les députés libéraux qui permettent au gouvernement de ne pas tenir aucun compte de cette recommandation devraient avoir honte. Ils devraient refuser de retourner dans leurs circonscriptions pour défendre publiquement les initiatives du cabinet.

Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, tout laisse prévoir qu'au cours des quatre prochaines années on assistera à une augmentation de 6.6 p. 100 du nombre d'étudiants. Le ministre des Finances (M. Lalonde), quant à lui, nous dit qu'avec un peu de chance le taux d'inflation sera inférieur à 5 p. 100. Or, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire une augmentation de 6.6 p. 100 du nombre d'admissions et un taux d'inflation de 5 p. 100 signifient que simplement pour se maintenir au niveau actuel, il faudra augmenter annuellement de 12 p. 100 les crédits au cours des quatre prochaines années.

Nous sommes saisis aujourd'hui, monsieur le Président, d'un projet de loi qui réduit l'augmentation des crédits à moins de 5 p. 100 alors qu'elle devrait être de 12 p. 100 au moins pour

Financement des programmes établis

assurer la même qualité d'enseignement et que les établissements d'enseignement traversent déjà une crise financière aiguë. Pourtant, on nous demande de voter en faveur de cette mesure qui aggravera encore la situation financière déjà précaire des établissements d'enseignement postsecondaire. C'est insensé.

Si vous prenez connaissance des comptes publics du Canada, monsieur le Président, vous vous apercevrez que le gouvernement fédéral se propose de verser, cette année, 400 millions de dollars de plus à une société, qui n'est d'autre que Petro-Canada. Le gouvernement prétend que les deniers publics doivent servir avant tout à aider une société n'ayant avec lui aucun bien de dépendance pour lui permettre d'une part d'acheter des stations-service et des postes d'essence et d'autre part, à annoncer davantage ses produits. Le cabinet affirme que cette dépense de 400 millions de dollars est nécessaire. Par contre, il réduira de 380 millions de dollars les sommes consacrées à l'enseignement postsecondaire. C'est de la démente. C'est une mesure tout à fait stérile qui défie toute logique.

Avons-nous besoin de professeurs, de chaires et d'un système d'enseignement adéquat, ou avons-nous plutôt besoin de stations-service et d'annonces télévisées nous demandant d'acheter de l'essence chez Petro-Canada, car «ça nous appartient»? Nous vivons dans un monde aberrant. Dans 16 jours, le gouvernement actuel fêtera sa quatrième année au pouvoir. La tradition veut que ce soit le temps de se présenter devant les électeurs pour débattre des grandes questions de l'heure, pour déclencher des élections. Il est temps de voir qui du gouvernement ou de nous est sensé. Les électeurs doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur cette question et ce, rapidement. Il est temps que le gouvernement déclenche des élections pour que nous puissions débattre de l'avenir de notre pays et commencer à bâtir celui de nos jeunes le plus rapidement possible.

● (1200)

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à cette étape-ci du débat ce matin. Le débat s'accélère car nous n'avons plus droit qu'à dix minutes pour faire consigner nos observations au compte rendu.

Le projet de loi C-12 constitue vraiment une mesure très régressive à certains égards, et je ne pense pas que le gouvernement se rende bien compte de ses aspects régressifs. En imposant la règle des 6 et 5 p. 100 aux établissements canadiens d'enseignement postsecondaire, nous ne nous trouvons pas seulement à en ralentir leur croissance mais, dans certains cas, nous leur portons un très dur coup.

Le projet de loi a essentiellement pour objet de séparer les fonds ou paiements de transfert versés aux provinces pour les soins médicaux de ceux qui le sont pour l'enseignement postsecondaire. C'est sans doute la seule bonne chose que je puisse en dire pour le moment. Au moins saurons-nous combien d'argent ira à la santé et combien à l'éducation, alors qu'auparavant l'argent était versé aux provinces selon une formule globale de financement prévue par la loi actuelle. Mais la nouvelle mesure limitera l'augmentation des paiements de transfert à 6 p. 100 pour 1983-1984 et à 5 p. 100 pour 1984-1985. Dans un sens, nous discutons d'une mesure rétroactive car elle est en réalité en vigueur depuis le 1^{er} avril 1983.

Voyons un peu les répercussions qu'aura sur les universités l'application de la règle des 6 et 5 p. 100 aux paiements de